

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 04365

Numéro SIREN : 501 565 568

Nom ou dénomination : 2i Portage

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2019 sous le numéro de dépôt A2019/017653

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2330494

Dénomination : 2i Portage
Adresse : 9 Les Hauts de Canté Route de Lavaur 31380 Montastruc-
la-conseillère -FRANCE-
n° de gestion : 2007B04365
n° d'identification : 501 565 568
n° de dépôt : A2019/017653
Date du dépôt : 16/09/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
29/07/2018



2330494

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Société commerciale au capital de 9 000 €
Immatriculée au RCS de Toulouse 501 565 568

2I PORTAGE

9 les Hauts de Cante,
Route de Lavour
31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 JUILLET 2018</p>
--

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juillet à 10 heures les associés de la société 2I PORTAGE se sont réunis au 9 les hauts de Cante route de Lavour - 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE, sur convocation du Président.

Monsieur Henri VINCENT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Sont présents :

- Monsieur Henry VINCENT, titulaire de 81 actions,
- Monsieur Adrien VINCENT, titulaire de 9 actions

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Nomination du Commissaire aux comptes titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce**
- 2) Démarches à accomplir**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- la lettre d'acceptation du commissaire aux comptes et son attestation d'inscription à l'ordre.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

 

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017, deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire :

ACG AUDIT CONSULTING GROUP

Monsieur Jean CHENEBEAU,
225 avenue de Lardenne – 31100 TOULOUSE,

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait à MONTASTRUC LA CONSEILLERE, le 29 juillet 2018

Monsieur Henry VINCENT



Monsieur Adrien VINCENT

